



La Lettre

des Services de l'État dans le Pas-de-Calais

n° 4

Avril 2017



Présidence de la République

Les commémorations des batailles
d'Arras et de Vimy

3 Le Pas-de-Calais-idoscope

4 Le dossier du mois :

- ▣ Les commémorations des batailles d'Arras et de Vimy

6 Zoom sur ...

- ▣ Les chiffres clés de l'élection présidentielle dans le département du Pas-de-Calais

7 Les actualités

- ▣ Seconde année d'expérimentation du chèque énergie
- ▣ 1704 accueils de loisirs (avec ou sans hébergement) déclarés en 2016 dans le Pas-de-Calais
- ▣ Lancement de l'expérimentation de la maison de services au public itinérante
- ▣ Service civique : un accompagnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- ▣ Signature des actes de cession de l'ancienne base aérienne 103
- ▣ Le dispositif @CTES
- ▣ Déclaration de revenus en ligne : l'impôt s'adapte à votre vie

Rédacteur de la publication :
Fabien Sudry, Préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :
Service Départemental
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :
Services de l'État du Pas-de-Calais,
sauf mentions contraires



www.pas-de-calais.gouv.fr
facebook.com/prefetpasdecalais
twitter.com/prefet62
prefecture62

Pas-de-Calais-idoscope

9 avril 2017
Commémoration des batailles
d'Arras et de Vimy



Le dossier du mois

Les commémorations des batailles d'Arras et de Vimy

Présidence de la République

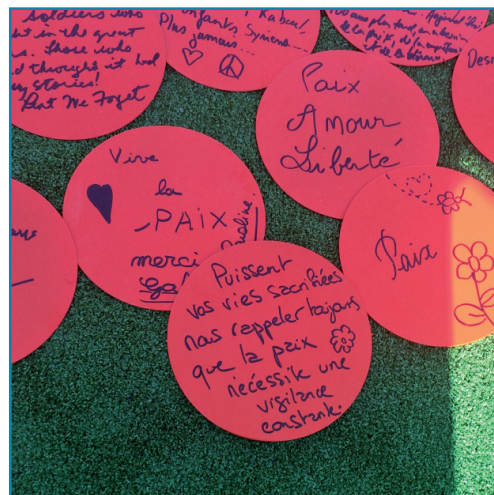


Le dimanche 9 avril 2017, la ville d'Arras et le Mémorial national du Canada à Vimy étaient le théâtre des commémorations du 100^e anniversaire des batailles d'Arras et de Vimy en accueillant des milliers de Canadiens, venus 100 ans plus tard, honorer la mémoire des leurs.

Débutant par la cérémonie du coquelicot de la paix, cette journée s'est déroulée dans le recueillement et la fierté, en présence de François Hollande, Président de la République, et de Justin Trudeau, Premier ministre du Canada.

Les représentants des différentes nations ont participé à la pose des derniers disques autour du coquelicot reconstitué sur la place des Héros. L'oeuvre monumentale de la sculptrice néo-zélandaise Helen Pollock incarnait le coeur de ce symbole.

Présidence de la République



Présidence de la République

Le dossier du mois

Les commémorations des batailles d'Arras et de Vimy

Puis à Vimy, les personnalités ont visité le tunnel et les tranchées du site avant d'assister à la cérémonie officielle commémorative du 100e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy aux côtés de M. David L. Johnston, Gouverneur général du Canada, des altesses royales Charles, Prince de Galles, William, Duc de Cambridge et Henry, Prince de Galles.

Le Premier ministre du Canada Justin Trudeau a rappelé que la bataille d'Arras a été fondatrice de la nation canadienne «Le Canada est né ici».

Rappel historique

Au début de l'année 1917, l'armée française et l'armée britannique décident de coordonner une vaste offensive destinée à rompre le front allemand.

Alors que l'armée française s'apprête à lancer une offensive de grande envergure sur le Chemin des Dames, l'armée britannique opère une semaine plus tôt, le 9 avril 1917 : la Bataille d'Arras est alors engagée. Au sein de cette armée se côtoient des soldats du Royaume-Uni et de tous ses dominions, notamment les Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais et les Terre-Neuviens.



The Vimy Foundation

Les quatre divisions canadiennes reçoivent la mission de prendre la crête de Vimy, afin de libérer la région minière. Pour la première et unique fois du conflit, ces unités, composées de soldats de toutes les provinces canadiennes, combattent côte à côte.

Dans les trois jours qui suivent l'assaut, toutes les positions allemandes sont prises et l'ensemble des sommets conquis. La victoire, bien qu'atteinte, demeure fatale : 3 598 morts et près de 7 000 blessés.

Zoom

Le dispositif de sécurité

Ces commémorations ont rassemblé environ 23 000 personnes (3 000 à Arras et 20 000 à Vimy).

Afin d'assurer la sécurité de ces événements, des moyens exceptionnels ont été mobilisés par l'Etat : 460 policiers, 800 gendarmes départementaux, mobiles et réservistes, 29 agents et 9 équipes cynophile du service départemental de déminage. Aucun incident n'a été signalé.

Lors de la cérémonie organisée au mémorial canadien de Vimy, 14 agents du SAMU 62, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (57 bénévoles) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais (126 sapeurs-pompiers) ont assuré la prise en charge de 12 personnes en urgence relative (malaise, bobologie), dont une seule a nécessité un transfert au centre hospitalier d'Arras.



Zoom sur...



ÉLECTION
DU PRÉSIDENT
DE LA
RÉPUBLIQUE

23 avril et 7 mai 2017

Les chiffres clés
de l'élection présidentielle
dans le département du Pas-de-Calais

Répartition des électeurs par arrondissement

Arras	188 546
Béthune	230 296
Boulogne-sur-Mer	121 417
Calais	117 669
Lens	273 824
Montreuil-sur-Mer	92 081
Saint-Omer	96 567

Près de

27 millions

de bulletins de vote ont été commandés pour le premier tour de l'élection présidentielle du 23 avril dans le cadre d'un appel d'offre européen.

13 millions

de professions de foi ont été livrées par les candidats pour le premier tour.

1 120 400

électeurs sont inscrits au 28 février 2017 sur les listes électorales dans le département du Pas-de-Calais.

Au total, ce sont près de

47 millions

de documents qui seront manipulés dans le cadre de la mise sous pli et de l'approvisionnement des bureaux de vote du département.

Pour le second tour,

5 millions

de bulletins de vote seront imprimés et 2.3 millions de professions de foi seront livrées.

Les actualités

Seconde année d'expérimentation du chèque énergie

En 2017, pour sa seconde année d'expérimentation avant sa généralisation sur l'ensemble du territoire national en 2018, le chèque énergie a de nouveau été distribué entre le 1er et le 8 avril dans le département du Pas-de-Calais.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé un « chèque énergie » qui élargit les tarifs sociaux actuels de l'électricité et du gaz. Alors que les tarifs sociaux ne concernaient que le gaz naturel et l'électricité, le chèque énergie concerne toutes les énergies (comme le bois, le butane/propane, le fioul,...).

Le chèque énergie est attribué de plein droit aux ménages dont le revenu fiscal de référence (RFR) est, compte tenu de leur composition, inférieur à 7 700 €.

Tous les ménages éligibles reçoivent automatiquement par envoi postal, le chèque énergie.

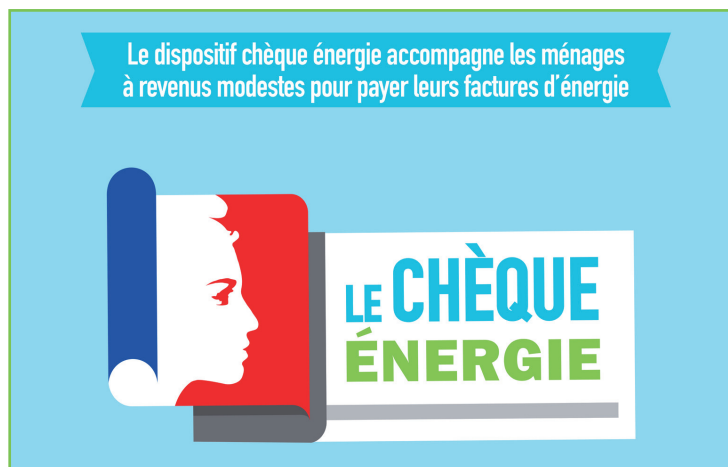
Le chèque énergie peut être utilisé pour le paiement de deux grandes catégories de dépenses : le paiement d'une facture d'énergie du logement (électricité, gaz naturel, GPL, fioul, bois...), le paiement de travaux de rénovation énergétique du logement.

Sur le plan national, 173 143 chèques énergie (montant moyen de 170€) ont été distribués en 2016 dans les quatre départements expérimentaux (Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor, Pas-de-Calais).

Début mars 2017, le taux d'utilisation du chèque par ses bénéficiaires était supérieur à 75%.

En ce qui concerne le département du Pas-de-Calais, 103 688 chèques ont été distribués (soit 60% du total national).

Début mars 2017, 79 395 chèques ont été utilisés soit un taux de 76,6%.



1704 accueils de loisirs (avec ou sans hébergement) déclarés en 2016 dans le Pas-de-Calais

Tout au long de l'année, les services de la DDCS assistent les organisateurs qui n'arrivent pas à déclarer leur Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sur l'outil de gestion et les assistent dans toutes les démarches administratives.

En 2016, 240 000 jeunes de moins de 18 ans ont été pris en charge dans les ACM, le Pas-de-Calais comptant, plus de 700 organisateurs.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site des Services de l'État dans le Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-vie-associative/Jeunesse-Enfance/Accueils-Collectifs-de-Mineurs-ACM>



Les actualités



Lancement de l'expérimentation de la maison de services au public itinérante

Depuis le 19 avril 2017, la maison de services au public itinérante tient des permanences par demi-journée sur 17 communes de l'arrondissement de Béthune, qui ont été identifiées dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) comme des communes en déficit de services au public et de mobilité des habitants.

En pratique, ce dispositif innovant permet de rendre service aux habitants éloignés des pôles administratifs, en leur offrant la possibilité, en un seul lieu, d'être informés mais également accompagnés dans leurs démarches administratives. L'unité mobile dispose de deux espaces séparés, équipés d'outils informatiques et d'une connexion internet, et est animée par deux médiateurs, formés aux démarches numériques proposés par l'État et par les différents opérateurs partenaires.

Cette expérimentation, portée par le Point d'Information et de Médiation Multi Services (PIMMS) Artois-Gohelle, est financée à hauteur de 50 % par l'État.

Les partenaires : ARTIS - Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Caisse d'Allocations Familiales - EDF - ENEDIS - ENGIE - La Poste - Pôle Emploi - SNCF - TADAO - VEOLIA



Service civique : un accompagnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

La DDCS a soutenu financièrement la création de 5 plateformes dans le département en 2016 et maintiendra son soutien en 2017 et 2018.

- Une Plateforme « handicap », portée par Familles Rurales ;
- Deux Plateformes « universalité », portées par Unis cité et la Mission locale en Pays d'Artois (MLPA) ;

■ Une plateforme « développement du Calaisis », portée par La Mission Locale du Calaisis ;

■ Une plateforme « intergénérationnelle », portée par la MLPA sur l'ensemble de l'Artois.

Dans un contexte de fort développement du service civique, les plateformes visent à en favoriser l'universalité, en permettant l'accès de tous les jeunes et le déploiement uniforme du dispositif sur le département du Pas-de-Calais.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site des Services de l'Etat dans le Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-vie-associative/Jeunesse-Enfance/Service-civique>

Les actualités

Signature des actes de cession de l'ancienne base aérienne 103



Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, François-Xavier Villain, président de la Communauté d'agglomération de Cambrai et Pierre Georget, président de la communauté de communes Osartis-Marquion ont signé les actes de cession de l'ancienne base aérienne (BA) 103 de Cambrai-Epinoy ont signé le mardi 18 avril, en présence de Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France.

L'acte signé avec les collectivités permettra de mettre à disposition les terrains pour le projet e-commerce, E-Valley, base logistique à destination d'entrepôts à usage industriel, de commerce et de bureaux, pouvant accueillir, à terme, environ 1 300 employés.

Michel Lalande salue « la mobilisation constante de l'État pour la réussite de ce projet de reconversion dont l'importance est majeure pour les territoires du Cambrésis et de l'Artois et plus largement pour l'ensemble de l'économie régionale ». Il souligne que « les acteurs du territoire ont bénéficié d'un accompagnement, dès la fermeture de la base, afin de compenser les effets de la fermeture de la base aérienne puis, dans un second temps, afin de construire un projet de développement économique ».

Pour Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, « cette signature est le résultat d'un travail partenarial qui permettra une reconversion ambitieuse du site de l'ancienne base aérienne par le développement d'un projet économique structurant générateur d'emplois. L'État demeure mobilisé aux côtés des collectivités et du porteur de projet afin de concrétiser cette reconversion en parfaite synergie avec les futurs aménagements du Canal Seine-Nord Europe ».



Les actualités

Le dispositif @actes

Le dispositif @CTES permet la transmission par voie dématérialisée, par l'intermédiaire d'un opérateur agréé par le ministère de l'intérieur, des actes des collectivités territoriales, de leurs établissements publics locaux et des établissements publics de coopération intercommunale, soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire.

Les services préfectoraux ont reçu en 2016 plus de 77 000 actes et en ont contrôlé plus de 10 000. Une gestion rapide et automatisée de ces flux est impérative, dans un département qui compte le plus grand nombre de communes. En outre plus de 8 000 documents budgétaires ont été réceptionnés (budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs,...) et 3 300 ont été contrôlés.

Les avantages

- **accélération des échanges** entre collectivités et services préfectoraux : réception quasiment immédiate de l'accusé de réception pour la collectivité locale, ce qui lui permet de mettre en œuvre ses décisions presque en temps réel.
- **réduction des coûts** : frais d'acheminement postal, de reprographie ou dépenses liées éventuellement au déplacement d'un vagemestre
- **meilleur service rendu** par les services préfectoraux aux collectivités en termes de sécurité, de rapidité et de traçabilité des transmissions

Dans le département

Au niveau départemental, sur 1 445 émetteurs potentiels (communes, groupements de communes, établissements publics locaux), 336 ont adhéré à @ctes, soit un taux de 19 %, à comparer au taux national de 39 %. Le département accuse donc un retard à rattraper.

+ d'infos

Personne à contacter pour plus de renseignements : le référent contrôle de légalité de chaque Sous-Préfecture

En savoir plus :
www.collectivites-locales.gouv.fr
(Institutions / contrôle de légalité)

Les actualités

Déclaration de revenus en ligne : l'impôt s'adapte à votre vie

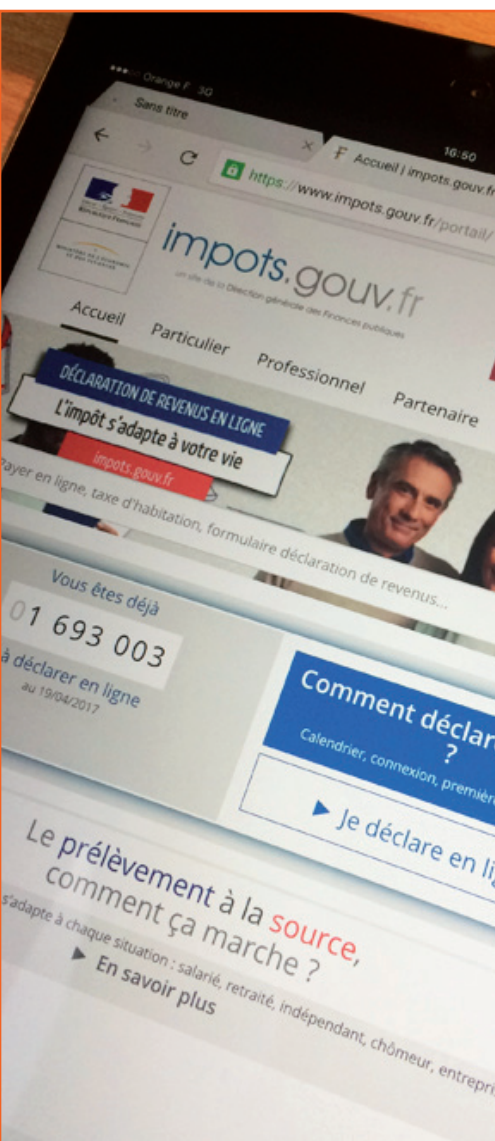
La déclaration en ligne s'adresse à tous, quelle que soit la situation du contribuable, même si celle-ci a changé en cours d'année. En 2017, si votre revenu fiscal de référence de 2015 est supérieur à 28 000 € et que votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, vous devez déclarer vos revenus 2016 en ligne.

Avec la déclaration en ligne, plusieurs avantages :

- un délai supplémentaire pour déclarer vos revenus par rapport à la déclaration papier ;
- la mention de certaines données déjà pré-remplies, d'une aide à la saisie, du calcul automatique de vos frais kilométriques, d'un mécanisme de report entre les déclarations annexes et la déclaration principale ;
- un courriel de confirmation du dépôt de votre déclaration vous est adressé immédiatement. Vous disposez également d'un accusé de réception dans votre espace Particulier ;
- un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu vous est délivré en fin de déclaration. Il peut servir de justificatif de votre situation fiscale auprès des organismes tiers ;
- vous connaissez immédiatement le montant de votre impôt, sauf dans de rares cas ; vous avez la possibilité de corriger votre déclaration même après sa signature ;
- le service de déclaration en ligne est disponible 24 h/24 et 7 jours /7.

Alors, n'hésitez plus, déclarez vos revenus en ligne sur

www.impots.gouv.fr



Retrouvez au quotidien
l'actualité de l'ensemble des services
de l'Etat sur les réseaux sociaux

 www.pas-de-calais.gouv.fr

 facebook.com/prefetpasdecalais

 twitter.com/prefet62

 [prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

 facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais

 twitter.com/PoliceNat62



Payez
en toute sécurité



Signalez
un déménagement

Posez
vos questions et faites
vos réclamations



Calculez
si vous allez payer
des impôts et combien



Déclarez
vos revenus



Retrouvez
vos documents
fiscaux



DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr



LE SITE QUI REND SERVICES



App Store

Google Play

Microsoft Store

